

Communiqué de presse

Fournes-en-Weppes, le 22 août 2013

Les liens d'intérêts des experts des organismes sanitaires restent cachés

*Le **Formindep** dépose une requête en Conseil d'Etat.*

Dans les suites du scandale sanitaire du Mediator®, le législateur a produit **la loi 2011-2012 du 29 décembre 2011** de renforcement de la sécurité du médicament. Un des articles, **l'article L.1453-1**, traite des conventions et de la transparence des avantages consentis aux professionnels de santé par les entreprises produisant, commercialisant ou conseillant des produits de santé. Ces entreprises sont dorénavant obligées de déclarer les conventions et les avantages supérieurs à 10 euros qu'elles offrent aux professionnels de santé. La mise en œuvre de ces dispositions législatives dépend du **décret d'application 2013-414**, paru le 21 mai 2013.

Or, ce décret soustrait de l'obligation déclarative toutes les conventions des prestations de service pour activité professionnelle, alors même que ces prestations procurent des revenus importants pour ceux qui en bénéficient pouvant aller jusqu'à 600 000 euros/an (**Rapport IGAS 2009**, page 73). Cette limitation très significative de la portée de la loi par le gouvernement en dit long sur sa volonté de permettre aux intérêts industriels de continuer à exercer leurs influences sur des professionnels de santé leader d'opinion et dont beaucoup sont experts. Pour lutter contre l'opacité persistante des liens d'intérêts, véritable facteur de risque sanitaire, le *Formindep* a déposé le 22 juillet 2013 une requête en Conseil d'Etat à l'encontre du décret 2013-414.

- **Toutes les pièces utiles au dossier sont intégrées à l'article paru sur le site du *Formindep* : Recours en annulation contre les décrets 2013-413 et 2013-414**
- **Loi 2011-2012 du 29 décembre 2011**
- **Décret 2013-414**
- **Mémoire de la requête contre le décret 2013-414**
- **Rapport de l'IGAS 2009 : Enquête sur la rémunération des médecins et chirurgiens hospitalier- page 73**

Contact Presse : Philippe MASQUELIER - Tel +(3)6 89 63 19 10
p.masquelier@formindep.org